

Jeudi 16 juin 2011, le conseil communautaire, dûment convoqué le 10 juin 2011 s'est réuni à 20h30, sous la présidence de Michel PIRON, dans la commune de Notre Dame d'Allençon.

Excusés : Mes ROUGIER, CHENE, Ms MENARD, CLEMOT, PIVERT, DOLBOIS, VACHER, BARRE, MOUSSEAU, HORREAU, GAUTIER

Etaient présents : Mes ROCHER, BRIERE, TAUBIN, DENIS, MARTIN, Ms CHOUTEAU, BILLY, GUEGNARD, AULAS, BODINEAU, MILLET, DURAND, DUVEAU, COCHARD, PERDRIEAU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, SECHET, BONNIN, DUGUE, THAREAU, RIPOCHE, POURCHER, PIRON, CAMUS, LE BARS, VAILLANT.

Secrétaire de séance : Monsieur BODINEAU

Membres en exercice : 36

Membres présents : 28

1 • PERSONNEL DE DIRECTION : CHANGEMENT

Michel PIRON annonce aux délégués communautaires le départ de Stéphanie RAIMBAULT, Directrice de la Communauté de Communes depuis le 1^{er} Octobre 2006, vers une autre collectivité à compter du 1^{er} juillet prochain et son remplacement doit être assuré.

Michel PIRON rappelle qu'un audit avait été réalisé par V. AUBELLE dans le cadre de la mutualisation du personnel, l'an dernier. Un agent du grade d'attaché avait été remarqué par ses compétences, notamment sur le plan de la gestion des ressources humaines et sur le plan juridique... Compte tenu de la situation, il a contacté la personne concernée, Madame HUDELOT, actuellement secrétaire à CHAVAGNES.

Il ajoute, qu'il a pris également l'attache de JP COCHARD, Maire de CHAVAGNES ; un terrain d'entente ayant été trouvé : Madame HUDELOT assurera, à raison de 5 matinées par semaine, le remplacement de Stéphanie RAIMBAULT dès le 1^{er} juillet et jusqu'à l'automne, afin de ne pas pénaliser la Commune de Chavagnes. Ensuite, Madame HUDELOT passera à temps complet au niveau de la Communauté de Communes.

Le Maire de la Commune d' AUBIGNE sur LAYON fait remarquer que la commune est impactée par le départ de S. RAIMBAULT, puisque Mme DAVID, secrétaire à temps partiel à Chavagnes et Aubigné, quitterait Aubigné pour rejoindre Chavagnes.

Michel Piron et Jean Pierre COCHARD ont précisé qu'une solution serait trouvée afin de ne pas pénaliser Aubigné. Patrice DOUGE ajoute que, dans le cadre de l'étude de la mutualisation, certains agents occupent des fonctions à temps partiel et des solutions pourraient se dégager et pallier le problème soulevé par le Maire d'Aubigné.

2 • REGULARISATION d'OCCUPATION DES ATELIERS RELAIS DE LA ZONE DU LÉARD

⌘ - Division parcellaire Ateliers Relais A, B, C de la Zone du Léard à Thouarcé

Monsieur PIRON rappelle qu'en 2006/2007, 3 ateliers relais d'une surface respective de 47, 250 et 500 m² ont été édifiés dans la ZI du Léard à Thouarcé sur la parcelle cadastrée D n°1348 d'une superficie globale de 3059 m².

Il informe l'assemblée qu'il y a lieu de scinder cette parcelle entre les 3 ateliers, cette division permettant de rédiger les actes relatifs à l'occupation de chaque bâtiment.

Il précise qu'il a demandé à Didier CHAUVEAU, géomètre expert, un projet de division de la parcelle D n°1348, lequel a estimé le coût de ces travaux topographiques et fonciers à la somme de 1949,48 € TTC.

Il expose ce projet aux membres du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter le devis de Didier CHAUVEAU géomètre expert, pour un montant de 1949,48 € TTC et d'autoriser le Président à signer ledit devis.

Il décide aussi d'accepter la division de la parcelle cadastrée D 1348 située dans la ZI du Léard à Thouarcé et d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette division.

⌘ - SECTRI – signature d'une convention d'occupation précaire

Le Président rappelle que l'entreprise SECTRI occupe un atelier sans convention. Il propose au Conseil Communautaire de régulariser cette situation et de conclure une convention d'occupation précaire à compter du 2 mai 2010 en précisant que la clause de précarité est liée à l'installation éventuelle de SECTRI dans un nouvel atelier de 175 m² dans la zone du léard.

Le montant du loyer a été fixé à 235 ,08 € par mois soit 281.16 € TTC

Cette convention a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

⌘ LAYON IMPRESSION

LAYON IMPRESSION occupe depuis le 1^{er} mai 2008 un atelier d'une superficie de 250 m² ; la convention d'occupation précaire s'est terminée le 1^{er} avril 2010.

Le Président indique qu'il convient de régulariser également cette occupation par la signature d'un crédit-bail d'une durée de 15 ans. Toutefois, Monsieur BERNAUDEAU, lors d'un contact récent avec le Président, a fait savoir qu'il rendrait une réponse fin juin. Dès lors le Président propose de régulariser la situation de la Société LAYON IMPRESSION lors de la réunion du 11 juillet.

Le Président ajoute que des dossiers de régularisation sont également en cours pour les ateliers occupés par DETRAPLAST et CADRE & LIGHT.

3 • MICRO-CRECHE DE MARTIGNE-BRIAND

Monsieur LE BARS rappelle que lors du dernier conseil communautaire le montant des **travaux** avait été arrêté à 81 045€. Désormais, le plan de financement a été actualisé et il convient de l'approuver pour solliciter une subvention auprès du FEADER.

Dépenses :

Travaux – 81045 € + honoraires architectes et APAVE, coordination SPS 11 172 € soit un total de 92 217 €

Recettes :

CAF 21 114 € - FEADER 50 000 € - Communauté de Communes 21 103 € soit un total de 92 217 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve à l'unanimité ce plan de financement .

L'appel d'offres ayant été publié, la remise des offres est fixée au 7 juillet. Dès lors JY LE BARS propose que le Conseil Communautaire puisse se réunir fin juillet pour l'attribution des marchés et ainsi, commencer les travaux en septembre.

4 • MATERIEL INFORMATIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

✕ Mise en place d'un serveur et acquisition de trois ordinateurs

Le Président explique que des problèmes ont été constatés en matière d'informatique – messagerie – connexion au réseau difficile, lenteur de la connexion, problème de maintenance, problème avec le logiciel comptabilité...

Deux prestataires ont été rencontrés pour pallier ces problèmes et faire des propositions : changement de trois ordinateurs, mise en place d'un serveur, changement de câblage pour une meilleure performance des transmissions de données, nettoyage de la baie de brassage...

Pour la prestation afférente à la baie de brassage, la Société SPIE – qui avait procédé à l'installation en 2003 - propose une prestation de 2660 € HT

Quant aux ordinateurs, serveur et changement du câblage, les offres sont les suivantes

A2POINTS	Acquisition - 14 900 €	Location sur 3 ans : 11 235 € HT
PREMIUM	Acquisition - 16 786 €	Location sur 3 ans : 12 240 € HT

Cependant, MM POURCHER et DURAND, membres du comité de pilotage mutualisation « groupe informatique » s'interrogent sur cette proposition. Le Président précise qu'il a souhaité obtenir une consultation présentant des éléments de comparaison. Patrice DOUGE précise que dans le cadre de la mutualisation des moyens, il faudra s'assurer qu'une extension du serveur est bien compatible à l'échelle des 12 communes.

Face à ces interrogations, le président propose à Monsieur POURCHER et Monsieur DURAND de rencontrer Aurélie ROBERT chargée de ce dossier à la Communauté de Communes, afin faire un point précis pour prendre une décision le 25 juillet.

5 • SPORT

Salle du Layon – Mission d'assistance pour la maintenance des équipements (chauffage, ventilation, plomberie et électricité).

Le Président informe l'Assemblée qu'il a été fait appel au bureau d'études CETRAC pour l'élaboration d'un cahier des charges en vue d'une consultation pour la maintenance des équipements de la salle du Layon. Cette proposition a été chiffrée à 2 200 € HT.

M. DUGUE précise que cette proposition est tout à fait correcte. Le Conseil Communautaire a validé ce devis.

Salle de Chavaignes – Tarifs de location de la salle annexe.

Le Conseil Communautaire a également validé l'augmentation des tarifs de location de la salle annexe de CHAVAGNES, en raison des travaux effectués au cours de l'année 2010. Désormais la location est fixée à 70 € contre 60 précédemment.

DECISION MODIFICATIVE

M. LE BARS présente la décision modificative n°1 du Budget Principal. Il s'agit de l'ouverture de crédits en dépenses et recettes pour les opérations comptables liées aux remboursements temporaires d'emprunts.

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 16449-541 : Emprunt Salle Layon		500 000 €
R 16449-541 : Emprunt Salle Layon		500 000 €

⌘ Délégués Centre de Secours

M. MILLET demande au Président si les délégués de Chanzeaux et Valanjou ont été désignés pour le Syndicat de Construction du Centre de Secours. M. PIRON s'en informera.

⌘ Travaux Zone du Léard

M. LE BARS indique qu'une réunion a eu lieu ce jour à propos de l'extension de la zone du Léard. Les travaux commenceraient à la mi-juillet.

⌘ Consultation de Délégation de Service Public.

M. LE BARS informe l'assemblée que les publications pour la délégation de service public pour les micro-crèches ont été lancées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le tarif de location de la salle annexe de la salle de sports de Chavagnes les Eaux pour un montant de 70 € pour un week-end.

**ACCEPTE l'offre du bureau d'études CETRAC pour l'assistance pour la consultation relative à la maintenance des équipements de chauffage, ventilation plomberie et électricité pour un montant de 2 200 € HT
AUTORISE le Président à signer le devis correspondant.**

**APPROUVE le projet de l'aménagement de la micro-crèche à Martigné-Briand,
APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
SOLLICITE une subvention auprès du FEADER à hauteur de 50 000 €**

ACCEPTE le devis de Didier CHAUVEAU géomètre expert, pour un montant de 1949,48 € TTC et d'autoriser le Président à signer ledit devis.

ACCEPTE la division de la parcelle cadastrée D 1348 située dans la ZI du Léard à Thouarcé et d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette division.

**ACCEPTE l'offre de l'entreprise PREMIUM pour le remplacement de trois ordinateurs, la mise en place d'un serveur, le changement du câblage, la remise à niveau de la baie de brassage, la mise en place d'une sauvegarde externe, la mise en place d'une messagerie personnalisée pour un montant total de 16 786 € HT,
AUTORISE le Président à signer les devis correspondants.**

DECIDE de conclure avec l'entreprise SECTRI un bail commercial de neuf années à compter du 02/05/2010.

FIXE le montant du loyer à 235.08 € HT par mois (soit 281.16 € TTC)

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes à intervenir et d'en confier la rédaction à l'étude notariale de Maître MORTEVEILLE à Thouarcé.

ANNEXE à la délibération le projet de bail commercial.